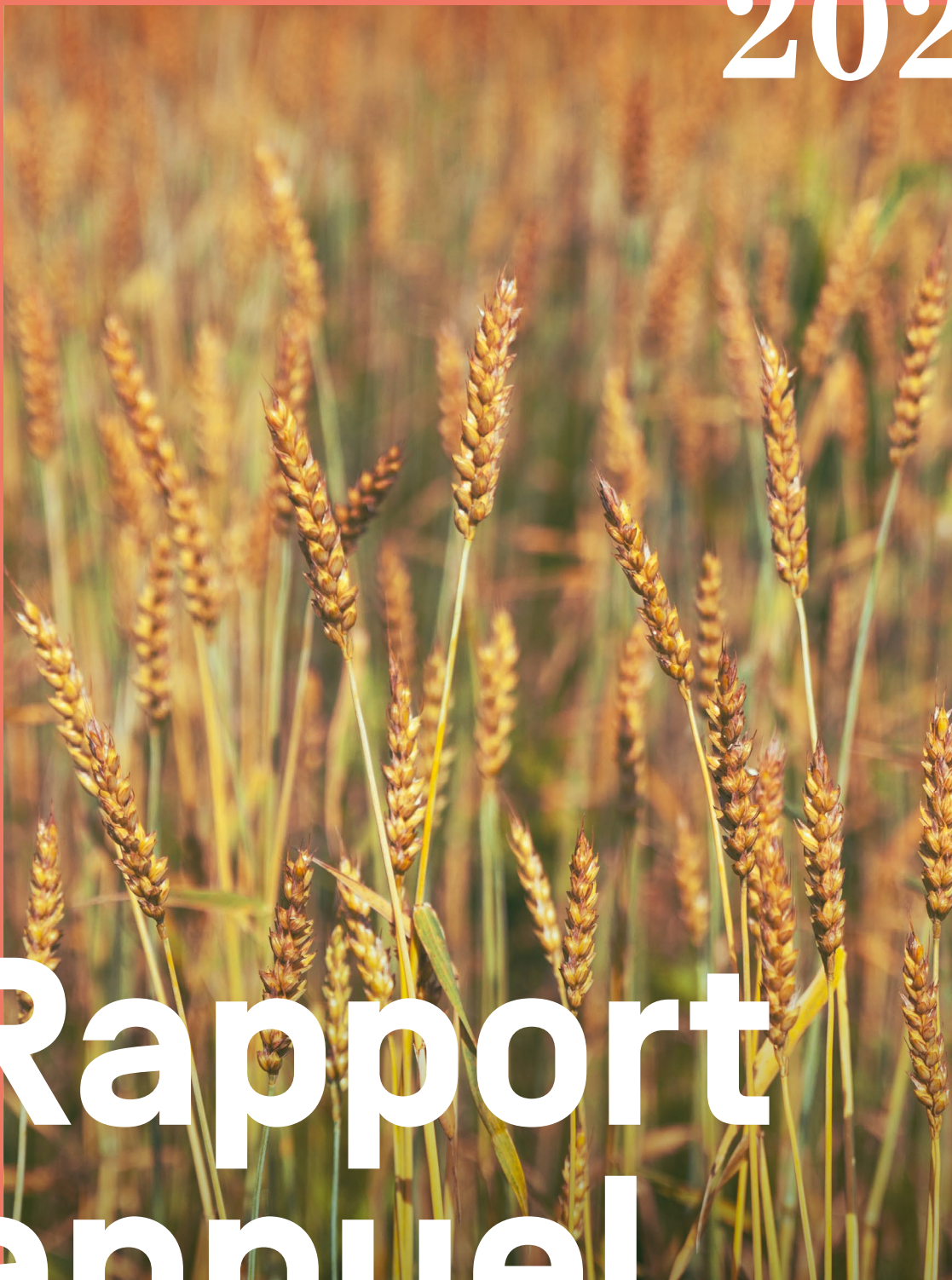


2025



Rapport annuel

Impressum

Situation en

Octobre 2025

Conception

Qturn GmbH, Bolligen

Production

Rubmedia AG, Wabern

Contact

Fédération des meuniers suisses (FMS)

Thunstrasse 82

Case postale 1009

3000 Berne 6

2

Avant-propos

6

Objectifs annuels du comité de la FMS 2025/2026

8

Culture céréalière

Suisse 9
Europe 13
Monde 13

14

Structures du secteur meunier

Suisse 15
Europe 18

20

Conditions-cadres de la politique économique

- 21 Situation de l'approvisionnement
- 22 Politique agricole
- 26 Prix indicatifs
- 27 Compensation du prix de la matière première
- 30 Plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV)
- 31 Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays
- 33 STEC dans la farine
- 34 Questionnaire du secrétariat de la COMCO
- 35 Paquet transparence
- 36 Allègement douanier (production d'amidon et farines techniques)
- 39 Marketing générique pour le pain suisse

40

Informations sur la FMS

- 40 Membres
- 40 Assemblée des délégués
- 41 Organes
- 42 Affiliations et collaborations avec d'autres organisations

Avant-propos

01



**Engagement commun
pour un secteur meunier fort –
aujourd'hui et demain.**

**Mesdames, Messieurs,
Chères meunières et chers meuniers,**

Le présent rapport annuel 2024/2025 donne un vaste aperçu de la situation et de l'évolution de notre secteur ainsi que des activités de la Fédération des meuniers suisses (FMS). On y découvre une année marquée par de grands défis, mais aussi par des jalons importants et par des succès.

La situation de l'approvisionnement était au centre des discussions pendant l'exercice écoulé. La récolte 2024 exceptionnellement faible, voire même misérable tant quantitativement que qualitativement, a posé de gros défis à toute la filière des céréales panifiables. Dans cette situation difficile, il était essentiel d'agir en commun et avec détermination. La FMS a signalé très tôt les problèmes d'approvisionnement et a défini des mesures efficaces ensemble avec les producteurs de céréales au sein de swiss granum ainsi qu'avec les autorités fédérales responsables. L'augmentation du contingent tarifaire, la réactivation de l'exception de qualité Swissness pour le blé à haute teneur en protéine ainsi que l'appel à faire preuve de retenue pour les contingents d'importation afin de pouvoir assurer une répartition aussi équitable que possible malgré le système d'attribution en partie aléatoire de la Confédération sont quelques exemples des solutions pragmatiques mises en œuvre en peu de temps pour garantir l'approvisionnement.

Soulignons qu'il ne suffit pas de réagir aux crises à court terme. Les conditions-cadres de la politique agricole et de la politique économique sont toutes aussi importantes que les questions technologiques et réglementaires. La FMS a d'ailleurs participé à plusieurs consultations importantes pendant l'exercice écoulé, notamment sur les trains d'ordonnances 2024 et 2025, sur le développement de la Politique agricole 2030+, sur la révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays ou encore sur les nouvelles technologies de sélection végétale. Nous nous sommes aussi prononcés sur les exigences envers la sécurité alimentaire et sur la mise en œuvre de la déclaration des produits de boulangerie vendus en vrac. Ce faisant, notre objectif a toujours été de trouver des solutions fiables, applicables dans la pratique et tournées vers l'avenir pour la filière des céréales panifiables. Nous ne voulons non seulement réagir aux problèmes actuels, mais aussi participer à la conception des conditions-cadres de sorte à ce que les moulins suisses puissent continuer de travailler de manière fiable et que leur compétitivité soit assurée à l'avenir.



33

**Les 34 membres de la FMS
couvrent 97% des besoins en
farine de la Suisse.**

La concentration dans le secteur meunier se poursuit lentement, mais sûrement, alors que la pression économique reste élevée. Il est donc d'autant plus important que la FMS défende les intérêts de tous ses membres, grands ou petits, et veille à sauvegarder la diversité du secteur. C'est notre devise, et c'est pour cela que nous nous engageons avec passion.

Nous vous remercions, chères et chers membres et partenaires, de votre confiance et de votre engagement. Ensemble, nous veillons à ce que le secteur meunier suisse puisse continuer d'assurer son rôle indispensable pour l'approvisionnement de notre pays.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous présentons nos cordiales salutations.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'H' followed by a horizontal line and a small dot.

Dr. Lorenz Hirt
Directeur

A handwritten signature in black ink, starting with a large 'T.' followed by 'Helbling' in a cursive script.

Thomas Helbling
Président

02

Objectifs annuels du comité de la FMS 2025/2026

Les activités prioritaires du comité sont définies sous forme d'objectifs annuels.

Le comité de la FMS s'est de nouveau fixé des objectifs annuels. Ce faisant, il a veillé à formuler un objectif stratégique et des objectifs politiques conformes au but de la FMS de défendre les intérêts du secteur meunier suisse envers la politique, l'administration, d'autres branches de l'industrie alimentaire, les associations faîtières économiques, les médias et le public. Le comité a aussi défini des objectifs visant à impliquer d'avantage les membres et à renforcer de la sorte la FMS comme groupement de tous les moulins suisses. Le comité a évalué les objectifs annuels 2024/2025 et a estimé qu'il les avait atteints en grande partie. Le présent rapport annuel donne un aperçu des activités du comité à nos membres.

Le comité s'est de nouveau fixé des objectifs pour l'exercice 2025/2026 et a défini les priorités suivantes pour ses activités:

Objectif stratégique

Le comité de la FMS défend les intérêts du secteur meunier envers la politique, l'administration, d'autres fédérations, les médias et le public.

Objectifs politiques

Le secteur meunier suisse dispose de conditions-cadres au sein de la filière des céréales panifiables permettant à ses membres d'exercer leur activité de manière rentable.

La future politique agricole et alimentaire de la Confédération tient compte des revendications de la filière des céréales panifiables, conformément à sa grande importance pour la sécurité alimentaire.

Aucune libéralisation supplémentaire affaiblissant la filière des céréales panifiables n'est mise en œuvre.

La promotion de la formation de meunier/-ère est assurée.

La résistance du secteur, aussi en cas de crise (notamment à cause de la récolte, de la gestion des contingents, de la logistique ou de l'énergie), est renforcée en définissant avec prévoyance des mesures pratiques et politiques.

La problématique de la forte augmentation des importations de produits de boulangerie est reconnue et des mesures sont prises pour y remédier autant que possible.

La solution de remplacement de la loi chocolatière de droit privé est mise en œuvre avec succès afin que les quantités transformées en Suisse soient maintenues.

Le développement et l'application du droit alimentaire tiennent compte des revendications du secteur.

Objectifs internes

La FMS est dirigée conformément aux statuts et dans l'intérêt général du secteur meunier.

La FMS assure la visibilité de ses activités auprès des membres.

L'objectif est atteint si le comité de la FMS...

... gère les défis du secteur meunier avec prévoyance, à temps, activement et de façon compétente et trouve des solutions dans l'intérêt de tout le secteur.

L'objectif est atteint si le comité de la FMS...

... s'engage pour que les paramètres de la qualité et du prix des céréales panifiables soient basés sur des critères harmonisés et clairs;

... défend les intérêts des moulins dans les négociations sur les prix avec des arguments étayés et basés sur des faits.

... défend activement les revendications de la FMS dans les discussions sur le développement de la politique agricole et alimentaire 2030 et s'engage pour le renforcement de l'agriculture productrice, notamment de la filière des céréales panifiables.

... défend les intérêts de la FMS envers la Confédération si une libéralisation supplémentaire est prévue (entre autres aspects tarifaires dans les négociations en cours entre la Suisse et l'UE) et veille au sein de la filière à ce que ses intérêts soient pris en compte dans les prises de position de celle-ci.

... soutient la VAM et l'ARAM pour la promotion de la formation professionnelle dans tout le secteur;

... s'engage au niveau politique pour que la profession soit attrayante.

... s'engage pour que les excédents des récoltes précédentes soient recensés dans tout le secteur sur la base des données;

... veille à défendre au mieux les intérêts du secteur au niveau politique (p. ex. adaptation temporaire du contingent tarifaire, exceptions à la législation Swissness);

... s'engage pour que les moulins soient exemptés des mesures de gestion étatiques en cas de pénurie d'électricité et de gaz;

... demande auprès de swiss granum une teneur minimale en protéine de 11% pour le blé panifiable ainsi que l'adaptation de la fourchette des suppléments et des déductions pour la classe Top à partir de la récolte 2026 pour assurer la qualité des céréales panifiables.

... soutient au mieux l'Association Pain suisse dans ses efforts pour faire respecter la nouvelle obligation de déclarer la provenance du pain et des produits de boulangerie vendus en vrac.

... assure la consolidation du système et s'engage pour qu'il y ait suffisamment de moyens à disposition pour la compensation à long terme;

... communique l'importance du système pour toute la filière des céréales panifiables et pour la sécurité de l'approvisionnement en Suisse;

... défend les intérêts de ses membres dans la procédure en cours de la COMCO.

... s'engage pour une mise en œuvre conforme à la pratique de la déclaration des traces de gluten;

... collabore rapidement et efficacement avec les autorités en cas de contamination de matières premières et informe à temps sur les mesures à prendre.

L'objectif est atteint si le comité de la FMS...

... tient toujours compte de l'intérêt général du secteur dans ses activités et traite tous les membres de manière équitable;

... tient compte des coûts dans le traitement des affaires de la fédération.

... veille à ce que les représentants des fédérations régionales au comité informent leurs membres sur les dossiers traités au comité;

... veille à ce que le secrétariat de la FMS informe directement les membres sur les affaires importantes concernant la fédération et l'industrie alimentaire.

Culture céréalière

03



Récoltes 2024 et 2025 :
l'ombre et la lumière

Mauvaise récolte, prix en hausse : une année marquée par les conditions météorologiques.

Suisse

Jetons un œil sur l'année 2024 : le printemps et le début d'été très humides et maussades ont freiné la croissance des céréales panifiables. Avec 250 773 t de céréales aptes à la panification, la récolte 2024 a d'ailleurs été misérable du point de vue de la quantité. C'était de loin la plus mauvaise récolte du siècle. Outre les faibles quantités, la qualité n'était pas non plus très bonne à cause du temps humide. Le poids à l'hectolitre était très faible, ce qui signifie qu'il faut plus de céréales pour fabriquer la même quantité de farine. Une forte contamination par les mycotoxines a de plus été enregistrée dans certaines régions. La protéine s'est en revanche concentrée dans les grains restants, et la teneur en protéine était ainsi supérieure à la moyenne.

Qu'en est-il de la récolte 2025 ? La communication en mai que les surfaces de céréales panifiables avaient diminué de 8,7% malgré l'augmentation du prix indicatif de CHF 1.50 en moyenne l'année dernière a suscité de l'insécurité au sein du secteur. L'estimation d'août basée sur les chiffres de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) montre en revanche un tableau complètement différent : la surface de blé panifiable aurait augmenté de 4% par rapport à l'année précédente. On a de la peine à comprendre comment Agristat a pu se tromper à ce point dans son estimation de mai (12%!). Une communication plus tôt des chiffres corrects aurait en tout cas renforcé la position des moulins dans les discussions sur le prix indicatif en juin.

Les chiffres définitifs concernant la récolte de céréales panifiables 2025 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. L'estimation provisoire de la récolte effectuée par swiss granum ainsi que les informations du secteur laissent présager une récolte correcte à bonne concernant tant la quantité que la qualité. La récolte a certes dû être interrompue pendant deux semaines et demie en juillet à cause du mauvais temps. Près de 80% des céréales panifiables avaient néanmoins été récoltés avant l'interruption, et les quantités non encore récoltées se situaient surtout dans des régions tardives, généralement à une altitude un peu plus élevée. Étant donné que les températures étaient très fraîches pendant la période de pluie, il n'y a apparemment pas eu de problèmes de germination à large échelle.

Swiss granum estime que le bilan de l'approvisionnement 2025/2026 sera plus ou moins équilibré malgré la constitution des stocks annoncée par IP-SUISSE. Il a par conséquent été décidé de renoncer pour le moment à demander une augmentation des contingents d'importation.

Même si on s'attend à un bilan plus ou moins équilibré sur l'année céréalière 2025/2026, la situation reste très tendue. Les stocks avaient tellement baissé en août, soit à la fin de la campagne précédente, que les céréales panifiables de la nouvelle récolte ont dû être ajoutées très tôt (comme encore jamais auparavant) dans les mélanges de farine. Le passage à la nouvelle récolte a par conséquent été brusque. Il n'est donc pas certain que les stocks permettant de couvrir deux mois et demi qui sont nécessaires pour assurer un changement de récolte ordonné seront disponibles à la fin de l'année céréalière 2025/2026. Dès que les chiffres définitifs concernant la quantité et la qualité seront disponibles cet automne, le secteur évaluera de nouveau très rapidement la situation et définira en commun si des mesures sont nécessaires pendant le premier semestre 2026, notamment un avancement ou une augmentation des tranches de contingent.

Quantités récoltées

en tonnes

	2021	2022	2023	2024
Blé Top	153 102	218 325	210 112	149 406
Blé I	75 036	104 630	82 592	52 446
Blé II	51 396	52 126	29 613	25 202
Blé biscuit	882	2 644	2 141	1 229
Blé tendre	280 416	377 725	324 458	228 283
Seigle	3 986	8 353	9 200	6 500
Épeautre	16 592	27 335	28 602	15 500
Autres céréales panifiables	782	1 591	1 640	490
Total céréales panifiables	301 776	415 004	363 900	250 773
Autres céréales pour les denrées alimentaires	5 657	13 987	13 548	5 481
Céréales panifiables (déclassées)	0	0	9 236	0
Céréales panifiables (non aptes à la panification)	93 391	6 908	8 915	14 428
Blé fourrager	50 946	55 541	48 028	35 291
Orge	164 701	176 550	158 662	111 778
Triticale	36 274	41 477	34 936	24 406
Avoine	4 288	4 591	4 313	4 789
Maïs grain	97 272	124 099	134 146	155 852
Méteil de céréales fourragères	809	1 097	994	861
Total céréales fourragères	447 681	410 263	399 230	347 405
Semences de céréales panifiables	16 478	16 095	15 209	14 444
Semences de céréales fourragères	8 653	8 510	6 598	6 786
Total semences	25 131	24 605	21 807	21 230

*Les chiffres détaillés de swiss granum concernant la récolte 2025 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du rapport.

Surface de céréales en hectares



* provisoires

Europe

L'UE s'attend à une récolte de blé tendre de 128,1 millions de tonnes en 2025, ce qui équivaut à une augmentation de 4,1% par rapport à la moyenne sur cinq ans (état au début septembre 2025).

En Allemagne, la surface de blé d'automne a augmenté de 15,2% après la diminution des quantités due aux conditions météorologiques l'année précédente. Selon les estimations du Ministère fédéral de l'agriculture, de l'alimentation et de l'identité régionale, la récolte de blé d'automne devrait s'élever à 22,5 millions de tonnes. Comparativement à l'année précédente qui avait été inférieure à la moyenne tant concernant la surface cultivée que les rendements, cela équivaldrait à une hausse de 26,3%. De l'autre côté, la surface de blé de printemps s'est normalisée comme il fallait s'y attendre (moins 44,4% par rapport à l'année précédente). Rappelons qu'elle avait fortement augmenté en 2024 en raison des conditions météorologiques. La récolte de blé de printemps a beaucoup diminué et s'élève à 256 500 tonnes, mais reste supérieure à la moyenne pluriannuelle.

Monde

Dans son rapport sur le marché des céréales du 21 août 2025, le Conseil international des céréales (CIC) estime la récolte mondiale de blé à 800 millions de tonnes, ce qui équivaldrait à une nette augmentation comparativement à l'année précédente (795 millions de tonnes).

Le CIC estime les besoins mondiaux en blé à 804 millions de tonnes. Le rendement de l'année céréalière 2024/2025 ne permettra donc pas de couvrir les besoins annuels. Si toutes les estimations se confirment, les stocks mondiaux de blé devraient diminuer de 4 millions de tonnes.

Structures du secteur meunier

04



**Légère baisse des quantités
totales moulues et forte pression
économique persistante**

Les sept plus grands moulins fabriquent près de 88% de toute la farine en Suisse.

Suisse

Les entreprises membres de la FMS ont transformé au total 446 311 t de céréales panifiables (année précédente: 452 700 t) en farines suisses de qualité. Cela équivaut à une baisse de près de 6 000 t par rapport à l'année précédente. La quantité totale de céréales panifiables moulues, y compris moulins non affiliés à la fédération, est estimée à environ 462 000 t et a donc diminué d'environ 3,5%.

Les céréales moulues en 2024/2025 provenaient pour 75% de Suisse (année précédente: 85%) et pour 25% de l'étranger (année précédente: 15%). Cela reflète la très mauvaise récolte 2024 qui n'a de loin pas suffi à couvrir les besoins indigènes. Les membres de la FMS couvrent toujours environ 97% de la quantité moulue en Suisse.

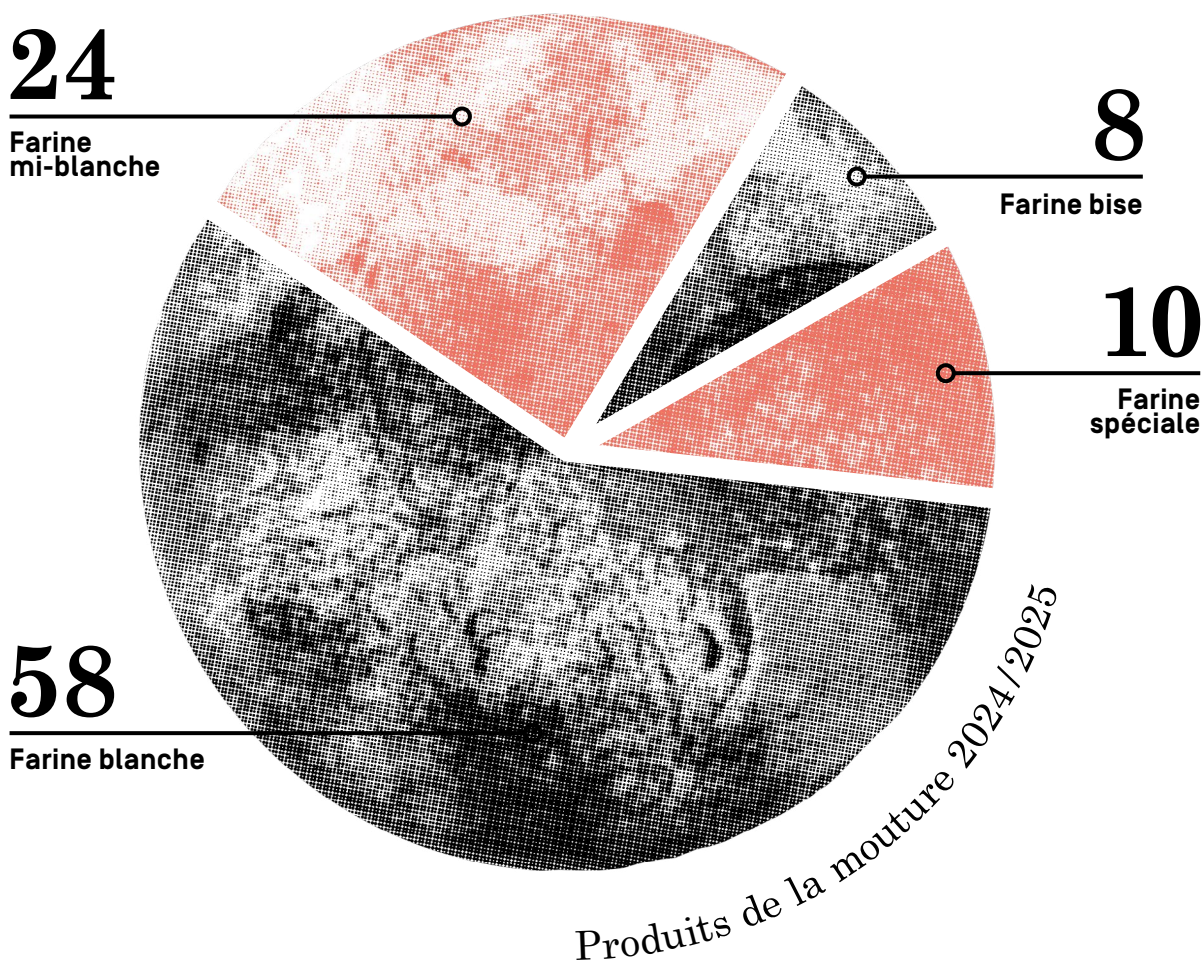
La production totale des membres de la FMS s'est élevée à 350 716 t pendant l'exercice écoulé (année précédente: 357 884 t). Avec les quantités moulues par les non-membres, la production devrait atteindre au total près de 362 000 t.

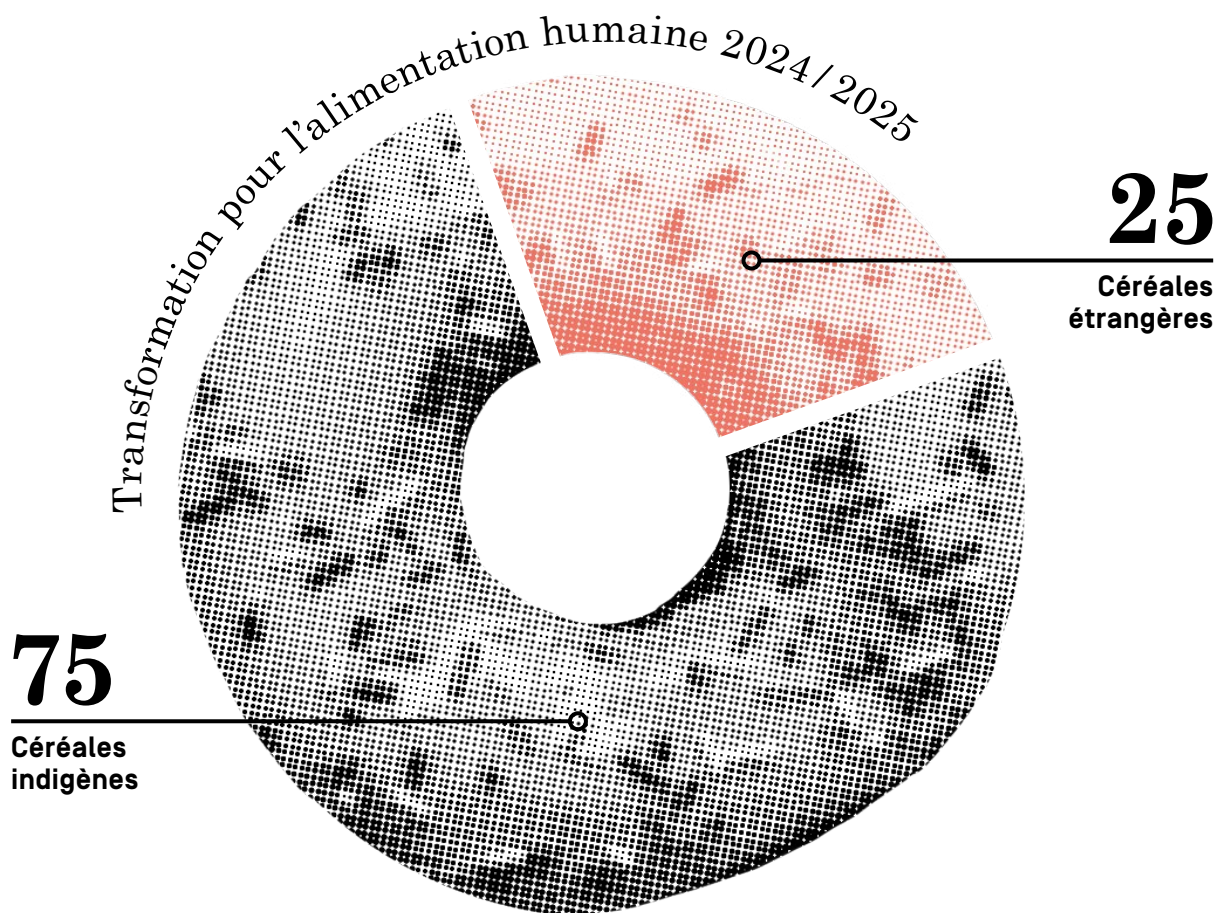
Le principal produit en termes de quantité reste la farine blanche (58% de la quantité

totale). Elle est suivie par la farine mi-blanche dont la part à la quantité moulue totale s'élève à 24%. Soulignons la baisse de la part de la farine blanche de 2% par rapport à l'année précédente (60%). Cela profite aux farines bisées qui présentent une augmentation relative de 0,5% pour atteindre au total 7,7% (année précédente: 7,2%), mais surtout aussi aux farines spéciales avec une augmentation relative de 7,5% pour atteindre 9,6% de la quantité moulue totale (année précédente: 8,8%).

La pression économique sur le secteur meunier est toujours élevée. Le nombre de moulins membres a diminué d'une entreprise pendant l'exercice écoulé. Cette forte pression se reflète notamment dans l'importante concentration de la quantité moulue sur quelques grands moulins. Les quatre plus grands moulins ont ainsi moulu 342 560 t ou 76,8% (année précédente: 76,9%) de la quantité totale des membres de la FMS, et les sept plus grandes entreprises ont moulu 406 201 t (91,1%) de céréales (année précédente: 90,7%), alors que les autres 27 entreprises membres se sont partagées les 40 110 t restantes (8,9%).

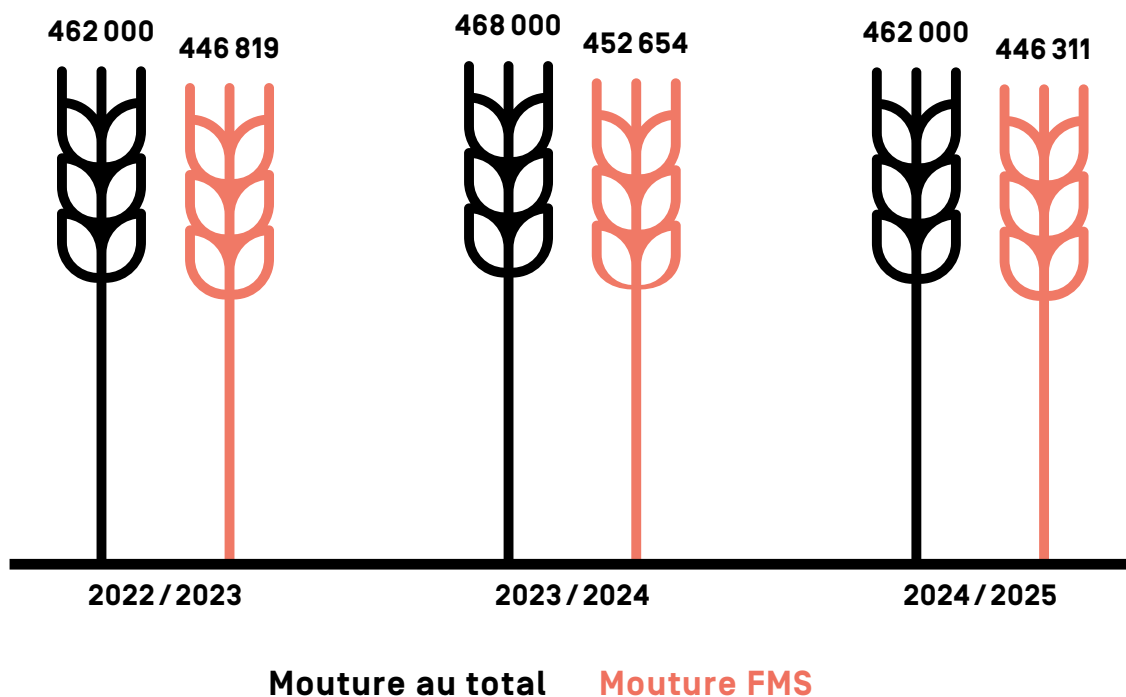
Transformation et production de blé tendre en pourcentage, Suisse





Évolution de la mouture

Part de la FMS en tonnes, Suisse



Europe

Les plus de 3000 moulins européens (y c. petites entreprises <500 t/année) emploient 45 000 collaboratrices et collaborateurs et transforment 47 millions de tonnes de céréales panifiables en environ 35 millions de tonnes de farine par année. Les structures divergent fortement d'un pays à l'autre. Si l'Allemagne, la France et l'Italie présentent

des structures similaires à celles de la Suisse avec quelques grands à très grands moulins et beaucoup de PME, la consolidation est bien plus avancée dans d'autres pays. La restructuration atteint en moyenne 3% par année, ce qui équivaut à la fermeture de plus de 700 moulins au cours des dix dernières années.

Moulins membres

par catégories de taille

Catégories céréales en t	Nombre d'entreprises		Céréales moulues en t		Pourcentage / catégorie	
	2014/2015	2024/2025	2014/2015	2024/2025	2014/2015	2024/2025
- 500	17	8	3 854	1 777	0,8	0,4
501 - 1000	7	5	4 590	3 820	1	0,9
1001 - 2000	8	8	11 964	12 168	2,5	2,7
2001 - 3000	6	2	14 365	4 634	3	1
3001 - 4000	2	1	7 085	3 732	1,5	0,8
4001 - 5000	3	2	13 173	8 728	2,8	2
5001 - 6000	0	1	0	5 249	0	1,2
6001 - 7000	1	0	6 042	0	1,3	0
7001 - 10 000	0	0	0	0	0	0
10 001 - 12 000	0	0	0	0	0	0
12 001 - 30 000	3	3	60 923	63 642	12,9	14,3
30 001 -	4	4	351 808	342 561	74,3	76,8
	51	34	473 804	446 311	100,0	100,0

Conditions-cadres de la politique économique

05



**La FMS s'est de nouveau engagée à
plusieurs niveaux en 2024 / 2025.**

En tant que représentant classique du premier échelon de transformation, le secteur meunier se trouve entre ses fournisseurs (producteurs de céréales) et ses acheteurs (boulangeries artisanales et industrie alimentaire). Dans cette position charnière, la politique agricole est tout aussi importante pour notre secteur que la politique économique (y c. conditions-cadres pour les entreprises de l'industrie alimentaire).

Situation de l'approvisionnement

En raison de la très mauvaise récolte 2024, la FMS a demandé rapidement que des mesures soient prises au sein de swiss granum pour assurer l'approvisionnement.

Swiss granum a pris plusieurs mesures par la suite :

— Une augmentation de 80 000 t du contingent tarifaire n° 27 a été demandée, dont 20 000 t encore en 2024 et 60 000 t en 2025. Cette augmentation a été acceptée par le Conseil fédéral ;

— L'exception de qualité Swissness pour le blé à haute teneur en protéine a, de plus, été réactivée dès l'automne 2024. Étant donné que la mesure a déjà été mise en œuvre en automne 2024 et qu'elle a duré jusqu'en été 2025, elle valait en fin de compte pour les années civiles 2024 et 2025 (période considérée par la Confédération pour le Swissness) ;

— Afin d'éviter que certains acteurs restent les mains vides lors de la mise aux enchères des contingents au début janvier, swiss granum a recensé les besoins en matière d'importation et a demandé aux entreprises importatrices de réduire leurs demandes afin que toutes les demandes puissent être prises en compte et que l'attribution en partie aléatoire des contingents par le système informatique de la Confédération ne provoque pas de distorsion de la concurrence.

La réaction rapide du secteur à la mauvaise récolte a permis de garantir l'approvisionnement.

L'approvisionnement a pu être assuré grâce à ces mesures, mais le passage à la récolte 2025 a quand même été difficile, car les stocks étaient vides et la marchandise de la nouvelle récolte a dû être ajoutée un peu trop tôt dans les mélanges de farine.

Alors que la charge douanière pour les céréales panifiables du contingent tarifaire n°27 a fortement fluctué pendant les années céréalières 2021/22 et 2022/23 en raison de l'évolution du prix international des céréales au début de la guerre en Ukraine, elle s'est maintenue au niveau maximum de CHF 23.– pendant l'exercice écoulé, comme déjà l'année précédente.

Politique agricole

Après que le Conseil fédéral ait décidé sur pression du parlement de ne pas mettre en vigueur l'exigence des 3,5% de surface de promotion de la biodiversité (SPB) sur les terres ouvertes le 1^{er} janvier 2025, il a aussi supprimé la mesure «Céréales en lignes de semis espacées» le 1^{er} janvier 2025.

Le 6 novembre 2024, le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances agricoles 2024. Ce paquet mettait en œuvre à l'échelon des ordonnances les dispositions de la politique agricole à partir de 2022 (mini PA22+) décidées par le Parlement en juin 2023. Les conditions économiques et sociales de l'agriculture ont été améliorées. Le paquet ne contenait pas de points importants pour le secteur meunier.

Indépendamment de la consultation sur le train d'ordonnances 2024, la FMS a constaté que les teneurs en protéine baissent régulièrement depuis environ 10 ans en raison des dispositions de fumure de plus en plus strictes et en partie des effets du changement climatique. La mise en œuvre de la trajectoire de réduction a encore accéléré

cette diminution. De plus, les exigences envers la teneur en protéine de la farine augmentent, surtout de la part des transformateurs industriels. Cet écart grandissant entre l'offre et la demande est un casse-tête pour le secteur meunier.

Par conséquent, la FMS a demandé à l'OFAG en novembre 2024 d'adapter les normes de fumure pour les céréales panifiables. En principe, il s'agit de mieux tenir compte de «l'exportation» de la protéine de la ferme par les céréales et la paille et d'atteindre ainsi une quantité maximale de fumure plus élevée pour les céréales panifiables. Concrètement, 155 unités d'azote doivent être autorisées jusqu'à un rendement de 60 dt/ha et 1,5 unité supplémentaire par dt de rendement supplémentaire en moyenne des cinq dernières années entre 60 et 80 dt. Une fumure azotée maximale de 185 unités serait ainsi autorisée, ce qui équivaut à un rendement de 80 dt/ha et à 12,4% de protéine, des valeurs réalistes dans les régions à haut rendement.

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a déjà lancé la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2025 le 23 janvier 2025. Dans sa prise de position, la FMS souligne notamment les sujets suivants :

— La FMS ne s'oppose pas à une augmentation des contributions au fonds de garantie. La hausse de CHF 4.–/dt à CHF 8.–/dt permettra d'assurer le financement des stocks obligatoires ;

— La FMS soutient les adaptations proposées pour les semences et les plantes (augmentation de la contribution à CHF 1500.–/ha). Le financement doit néanmoins être assuré par la suppression de la contribution supplémentaire pour les betteraves sucrières, tout transfert au sein des paiements directs ayant été rejeté ;

— La FMS a aussi demandé que le régime douanier tienne mieux compte du marché. L'OFAG doit adapter mensuellement les droits de douane pour les céréales panifiables et non pas uniquement chaque trimestre comme aujourd'hui. Ce n'est qu'ainsi qu'une protection douanière suffisante peut être assurée, notamment en cas de fortes fluctuations sur les marchés internationaux. L'attribution des tranches d'importation du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) suit, de plus, un autre rythme que celui de l'adaptation des droits de douane, ce qui n'est pas judicieux.



350 716 t

de farines produites

A close-up, high-angle photograph of three rectangular metal tins arranged diagonally. Each tin contains a single, light-brown, textured loaf of bread. The tins are dark and show signs of wear. The background is dark and out of focus.

97%

**de couverture
du marché**

446 311 t

**de céréales panifiables
transformées**

33

moulins membres

Les travaux pour la conception de la Politique agricole 2030+ ont débuté pendant l'exercice écoulé. Le directeur de la FMS a siégé dans le groupe d'accompagnement en tant que directeur de la fil. Le cadre des discussions sur la conception de la PA 2030+ est fixé par la motion 22.4251 de la CER du Conseil des États «Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique». Il y est noté que la PA 2030+ doit correspondre à la Projection 2050. «Au sens d'une approche globale des systèmes alimentaires, depuis la produc-

tion jusqu'aux consommatrices et consommateurs en passant par la transformation, le commerce et l'importation, la politique agricole et la Stratégie suisse de nutrition doivent se développer de manière cohérente, et les relations commerciales contribuer au développement durable.» Ce faisant, il convient notamment de tenir compte des quatre points suivants : sécurité alimentaire, réduction de l'empreinte écologique, amélioration des perspectives économiques et sociales et simplification/réduction de la charge administrative.

Prix indicatifs

Les prix indicatifs au sens de l'art. 8 de la loi sur l'agriculture sont fixés au sein des organes de swiss granum. Chaque année en juin, les partenaires essaient de s'accorder sur les prix indicatifs pour la prochaine récolte. Un accord a de nouveau été trouvé cette année, mais les discussions ont été âpres. En fin de compte, l'augmentation du prix indicatif de CHF 1.50 en moyenne a été reconduite malgré la forte pression économique sur les moulins actuellement. Cette décision était motivée, d'une part, par la forte diminution (présumée) de la surface cultivée (selon l'estimation de mai d'AgriStat qui tablait sur une baisse de la surface de blé panifiable de 8,3%, alors qu'elle a augmenté de 4% en fin de compte) et, d'autre part, par l'engagement de rendre plus stricte le système de paiement en fonction de la teneur en protéine et de définir un taux minimal de protéine pour les céréales panifiables.

Les prix indicatifs pour la récolte 2025 sont ainsi restés inchangés par rapport à l'année précédente :

Céréales	Prix indicatif 2025	Prix indicatif 2024
Top	CHF 60.–	CHF 60.–
Classe I	CHF 57.–	CHF 57.–
Classe II	CHF 54.50	CHF 54.50
Blé à biscuit	CHF 54.50	CHF 54.50
Seigle	CHF 45.–	CHF 45.–
Épeautre	CHF 58.–	CHF 58.–

Baisse des exportations de matières de base céréalières dans les produits transformés.

Compensation du prix de la matière première

Depuis la suppression du mécanisme étatique de compensation (ancienne loi chocolatière) le 1^{er} janvier 2019, le secteur assure des prix concurrentiels pour les matières de base céréalières indigènes aux exportateurs de denrées alimentaires transformées avec un système de droit privé. La FMS et la FSPC poursuivent ainsi le système éprouvé des contributions à l'exportation sur une base privée et compensent 97,5% de la différence de prix de la matière première aux transformateurs.

Les entreprises de transformation exportatrices peuvent avoir recours au «trafic actif de perfectionnement». Cela signifie qu'elles peuvent importer sans droits de douane des matières de base céréalières et les réexporter après la transformation. Si le prix des matières de base céréalières indigènes n'était pas réduit à un niveau au moins similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation n'engendre donc pas une baisse du prix des produits exportés, mais sécurise la vente des matières premières agricoles suisses. Ces quantités représentent quand même environ 10% de la production de céréales panifiables.

Le mécanisme de compensation de droit privé est financé en premier lieu par les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transférés dans un nouveau supplément pour les céréales et pour le lait le 1^{er} janvier 2019. La part du supplément pour les céréales concernant les céréales panifiables est réencaissée par la FSPC et utilisée pour le mécanisme de compensation. Les producteurs de céréales compensent 87,5% de la différence de prix de la matière première. Les moulins qui fournissent la farine exportée dans les produits transformés assument une part fixe de 10% de la différence de prix et l'exportateur prend en charge 2,5% de celle-ci.

Les quantités exportées de matières de base céréalières ont diminué de 16,8% (de 32 526 t en 2023 à 27 061 t en 2024). Cette baisse s'est encore nettement accélérée pendant le deuxième semestre et atteint 27,8% de juillet à décembre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente. La perte de ces quantités est due à des restructurations intervenues au milieu de l'année et devrait perdurer en 2025.

Les contributions versées ont nettement moins baissé, la différence de prix ayant de nouveau augmenté comparativement à l'année précédente. Au total, CHF 15,09 millions ont été versés en 2024 (année précédente: CHF 16,12 millions).

Les montants partiels variables du protocole n° 2 de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE ont été adaptés le 1^{er} février 2025. Ils forment pour ainsi dire la contrepartie aux contributions à l'exportation, puisqu'il s'agit des droits de douane sur les matières premières contenues dans les produits transformés importés. Ces droits de douane variables s'appliquent entre autres aux produits de boulangerie, aux pâtons, etc. Un montant de CHF 47.20 pour 100 kg de farine a été prélevé sur la part de farine de blé tendre contenue dans ces produits (année précédente: CHF 34.10) à partir du 1^{er} février 2025, ce qui équivaut à une augmentation d'au minimum de plus d'un tiers (38,4%).



Plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale [NTSV]

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi fédérale sur les plantes issues des nouvelles technologies de sélection végétale (NTSV). Il remplissait ainsi le mandat qui lui avait été confié par le Parlement d'élaborer une réglementation basée sur les risques pour l'homologation de ces plantes. Selon la volonté du Parlement, la nouvelle réglementation doit valoir pour les plantes qui

- ont été fabriquées avec de nouvelles technologies de sélection végétale ;
- ne contiennent pas de matériel génétique transgénique ;
- sont utilisées dans l'agriculture, dans l'horticulture et dans la sylviculture ;
- offrent des avantages pour l'agriculture, l'environnement ou les consommatrices et consommateurs.

Les NTSV présentent un grand potentiel pour maîtriser les défis actuels et futurs du secteur agroalimentaire comme le changement climatique, la réduction de l'utilisation des ressources (p. ex. dans les trajectoires de réduction), la propagation des ravageurs et des maladies ou les exigences accrues en matière de qualité. La FMS est donc ouverte à ces nouvelles technologies qui opèrent au sein de l'ADN de l'espèce. L'important est que les consommatrices et consommateurs aient le choix d'acheter ou non des produits fabriqués avec ces technologies..

Le projet soumis n'était néanmoins pas basé sur les risques, bien que le Parlement l'ait demandé expressément et que les pays voisins suivent une telle approche. La FMS estime que le projet ne permettrait pas de favoriser les NTSV, mais les freinerait plutôt. Les exigences et les obstacles sont tellement élevés qu'une utilisation efficace dans la pratique serait peu réaliste dans un proche avenir, et les chances découlant des NTSV ne pourraient pas être utilisées de manière ciblée pour rendre l'agriculture et la production de denrées alimentaires plus durables en Suisse. De plus, la filière sans NTSV aurait dû réaliser beaucoup de contrôles supplémentaires, de la sélection jusqu'au commerce en passant par la transformation, pour assurer une déclaration correcte. La FMS a par conséquent rejeté le projet et a demandé que des améliorations significatives soient apportées.

Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays

Le Conseil fédéral a lancé la consultation sur la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) le 15 décembre 2023. La FMS a fortement critiqué divers points dans sa prise de position, notamment l'affaiblissement de la subsidiarité et de la primauté de l'économie, la possibilité d'introduire une taxe prélevée auprès du premier commercialisateur et l'affaiblissement des domaines en faveur de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

Ces points ont entièrement disparu dans le message publié en février 2025 (affaiblissement de la subsidiarité et de la primauté de l'économie, taxe prélevée auprès du premier commercialisateur) ou ont été affaiblis (domaines).



Le projet de recherche vise à développer des stratégies efficaces pour minimiser le risque de présence de STEC dans la farine : pour plus de sécurité alimentaire et de confiance dans le secteur meunier.

STEC dans la farine

La FMS a de nouveau participé à l'étude internationale de l'université de Wageningen (Hollande) visant à développer des méthodes validées pour réduire efficacement les contaminations microbiennes de la farine en combinant des technologies existantes ou avec de nouvelles technologies. Le but de l'étude est d'éviter la contamination de la farine par les STEC (*Escherichia coli* producteurs de shigatoxine). L'étude dure quatre ans et se terminera à la fin 2026. Les résultats sont attendus à cette date.

Questionnaire du secrétariat de la COMCO

La filière des céréales est apparemment dans la ligne de mire de l'association Marchés équitables Suisse. Pendant l'exercice écoulé, l'association a attaqué avec succès la norme de rendement pour la fabrication d'amidon et a fait disparaître ainsi environ 10% de la quantité moulue en Suisse, ce qui a finalement provoqué la faillite de Blattmann Schweiz AG. De plus, l'association a déposé une plainte auprès de la Commission de la concurrence (COMCO).

Suite à cette plainte, le secrétariat de la COMCO a transmis un questionnaire à la branche afin de clarifier la situation. Les questions ne portaient pas sur la norme de rendement, mais sur des domaines dans lesquels le secteur céréalier a pourtant réussi à trouver des consensus exemplaires, a mis les intérêts individuels de côté et a réussi à agir dans l'intérêt général.

Premièrement, le questionnaire portait sur un courrier envoyé il y a plusieurs années aux grands moulins dans lequel il leur était demandé de faire preuve de retenue au niveau des importations en raison des très grandes récoltes et des stocks bien remplis afin d'éviter un déclasserement trop important

de céréales indigènes en aliments fourragers. Des quantités moindres ont effectivement été importées pendant ces années. Les moulins ont donc fait preuve de retenue au niveau des importations dans l'intérêt des producteurs de céréales panifiables et de toute la filière. Deuxièmement, les questions concernaient un courrier de la FMS à l'OFAG et à l'OFDF demandant que les inscriptions auprès de la douane pendant les cinq premières minutes soient considérées comme simultanées pour la répartition des contingents selon le principe «premier arrivé/premier servi». La raison indiquée était que les contingents partent souvent en l'espace de quelques secondes en cas de forte demande et que la connexion Internet des entreprises joue ainsi un grand rôle. Il y a aussi des incohérences: les contingents de spécialités nécessaires de manière urgente demandés en premier par une entreprise ont parfois été refusés délibérément, alors que les contingents demandés plus tard ont été acceptés. Nous ne comprenons pas dans quelle mesure cette demande de la FMS envers l'OFAG pourrait constituer un cas relevant du droit des cartels. L'objectif était au contraire d'empêcher toute concurrence déloyale au sein de la branche découlant de la rapidité de la connexion Internet et de l'attribution parfois aléatoire des contingents.

La FMS a renvoyé le questionnaire dûment rempli en mai dernier au secrétariat de la COMCO, mais n'avait pas encore reçu de réponses au moment de la rédaction du présent rapport.

Paquet transparence

Le «paquet transparence» visait à mettre en œuvre diverses interventions politiques demandant plus de transparence au niveau de la déclaration des denrées alimentaires. Étant donné que les dispositions proposées concernaient aussi le secteur meunier, la FMS a pris position.

La déclaration suivante était notamment prévue pour les denrées alimentaires non transformées d'origine végétale provenant d'un pays dans lequel des produits phytosanitaires classés comme particulièrement dangereux sont autorisés: «Provient d'un pays dans lequel des produits phytosanitaires classés comme dangereux au niveau international peuvent être utilisés»; et ce, indépendamment du fait que ces produits phytosanitaires aient été effectivement utilisés pour le produit en question ou non. La réglementation aurait été particulièrement absurde pour les produits biologiques. En effet, ces derniers auraient aussi dû arborer la déclaration alors qu'ils ne peuvent pas être cultivés avec ces produits phytosanitaires

par définition et que le respect de ces dispositions est contrôlé et certifié. L'introduction d'une telle disposition aurait aussi concerné la farine puisqu'elle est considérée comme «non transformée» dans le droit alimentaire.

Les efforts de la FMS ont été couronnés de succès et le «paquet transparence» a certes été mis en œuvre par la Conseil fédéral le 28 mai dernier, mais sans la déclaration «Provient d'un pays dans lequel des produits phytosanitaires classés comme dangereux au niveau international peuvent être utilisés» combattue par la FMS.

Allègement douanier (production d'amidon et farines techniques)

La FMS s'est engagée pendant des années pour le maintien de la norme de rendement spécifique pour la production d'amidon et à des fins techniques. Néanmoins, tant la «motion Knecht» qu'une réglementation analogue dans la loi sur les douanes ont été rejetées, en partie de grande justesse. La FMS a certes réussi à faire passer une troisième fois la motion initiale au Conseil des États, mais celle-ci n'a eu aucune chance en raison de l'allègement douanier introduit entre-temps pour l'importation de farine de blé destinée à la fabrication d'amidon. La Conseillère fédérale responsable avait toujours souligné que la solution était un allègement douanier pour la farine. Le fait que la création de valeur ajoutée soit détruite en Suisse paraissait être tout aussi négligeable que l'affirmation de l'entreprise Blattmann Schweiz AG qui était directement touchée qu'un tel allègement douanier ne suffirait pas pour être compétitif face à l'étranger; notamment parce que le régime douanier ne prévoit pratiquement pas de droit de douane pour l'importation d'amidon en Suisse, alors que les exportations dans l'UE sont soumises à un droit de douane élevé. La conséquence attendue et régulièrement soulignée par la FMS dans ses efforts pour maintenir la norme de rendement valable pendant des décennies est intervenue le 6 août 2025: Blattmann Schweiz AG a déposé son bilan, ce qui signifie qu'il n'existe plus d'entreprise fabriquant de l'amidon en Suisse à cause des autorités fédérales.

Une demande «d'exception de qualité» selon la législation Swissness a déjà été déposée pour le gluten, puisqu'il n'y a plus de gluten suisse. De plus, les près de 10% de la quantité totale moulue en Suisse qui étaient générés par ce système ont définitivement été perdus.



446 311 t

de céréales

**panifiables ont été moulues par les membres
de la FMS pendant l'exercice écoulé.**



Marketing générique pour le pain suisse : focalisation sur la qualité et la provenance.

Marketing générique pour le pain suisse

Le marketing générique pour le pain suisse est réalisé par l'association Pain suisse. Les membres de l'association sont les trois échelons de la transformation (producteurs de céréales, moulins, deuxième échelon de transformation y c. détaillants). Ils apportent un tiers des fonds propres chacun.

Le budget de l'association Pain suisse s'est élevé à près de CHF 790 000.– en 2024. La moitié était des fonds propres et l'autre moitié a été apportée par la Confédération. La FMS finance sa part annuelle de CHF 120 000.– par une contribution des transformateurs de 3,8 ct pour 100 kg de céréales. Cette contribution est encaissée par swiss granum.

L'association Pain suisse est présidée par Guido Wicki, Wicki Mühle AG à Schüpfheim, depuis mai 2025. La FMS souhaite profiter de la nomination d'un membre de son comité pour continuer d'optimiser les activités de l'association pour promouvoir le pain suisse.

06

Informations sur la FMS

Informations principales et actualisées sur la Fédération

Membres

Le nombre de membres a diminué d'une entreprise pendant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Il s'agit d'une entreprise qui a été intégrée dans un grand groupe. La FMS compte ainsi actuellement 33 membres.

Les moulins membres de la FMS ont moulu au total 446 311 t des près de 462 000 t de céréales transformées en Suisse pendant l'année céréalière 2024/2025, soit environ 97%.

Membres au 01.07.2024

5 fédérations régionales avec au total
26 moulins et
8 membres individuels

Membres au 01.07.2025

5 fédérations régionales avec au total
25 moulins et
8 membres individuels

Assemblée des délégués

Les cinq fédérations membres étaient représentées à l'assemblée des délégués ordinaire qui s'est déroulée le 8 novembre 2024 à la Maison Farel à Bienne. Au total, 15 moulins étaient représentés. Divers invités ont aussi participé à l'assemblée.

ORGANES

Comité [élu jusqu'à l'AD 2025]

Président:

Thomas Helbling, Berne

Vice-président:

Alain Raymond, Granges-près-Marnand (Groupe Minoteries) SA

Membres:

Diego Della Cà, Burgholz (FCM)

Peter Grossenbacher, Ostermundigen
(Stadtmühle Schenk AG)

Christoph Grüninger, Flums (MGRG)

Dominic Meyerhans, Weinfelden
(Meyerhans Mühlen AG)

Matthias Staehelin, Zürich (Swissmill)

Martin Stern, Romont (URM)

Fiona Weber-Lehmann, Birmenstorf
(Alb. Lehmann Lindmühle AG)

Guido Wicki, Schüpheim (VMH)

Suppléants:

Urs Brunner, Oberembrach (VMH)

Laurent Bapst, Payerne (URM)

Jürg Reinhard, Bolligen (MGB)

David Stricker, Grabs (MGRG)

Une assemblée des délégués, cinq séances ordinaires du comité, un séminaire du comité et diverses séances de commissions et discussions de délégations ont eu lieu pendant l'exercice 2024/2025 (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025).

5 séances du comité:

— 04.09.2024

— 07.11.2024

— 23.01.2025

— 27.03.2025

— 25.06.2025 avec séminaire

— Assemblée des délégués
08.11.2024/Journée des meuniers

Secrétariat

Directeur:

Dr. Lorenz Hirt, avocat, Berne

Adresse:

Fédération des meuniers suisses FMS
Thunstrasse 82

case postale 1009 | 3000 Berne 6

Tél.: 031 351 38 82 | Fax: 031 351 00 65

Courriel: info@thunstrasse82.ch

Site web: dsm-fms.ch

Affiliations et collaborations avec d'autres organisations

swiss granum

La FMS est membre de l'interprofession swiss granum. Cette dernière joue un rôle important comme plateforme de discussion du secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux et défend ses intérêts envers les autorités ainsi que les organisations et institutions publiques et privées. Les revendications des diverses organisations membres d'une interprofession ne se recoupent évidemment pas toujours, et les positions divergentes font l'objet de discussions âpres et controversées. Malgré cela, une position commune de toute la filière indigène a pu être trouvée au sein de swiss granum pour la plupart des points et dossiers importants.

Fédération des industries alimentaires suisses (fial)

La Fédération des industries alimentaires suisses (fial) représente au total 13 organisations sectorielles du premier et du deuxième échelons de transformation, dont la FMS. Dans cette organisation aussi, les différentes fédérations ont des positions divergentes sur certains sujets. En tant qu'organisation faitière, la fial ne prend pas position dans de tels cas.

Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)

La FMS entretient une très bonne relation en partenariat avec la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Une collaboration étroite existe notamment pour la solution de droit privé visant à pallier le manque de financement des contributions à l'exportation pour les produits transformés.

Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)

La FMS entretient une excellente relation avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC). De nombreux sujets concernant toute la filière céréalière ont de nouveau été traités pendant l'exercice écoulé. Le regroupement des forces est indispensable aujourd'hui pour la défense des intérêts, notamment au niveau politique. Outre les rencontres annuelles de la commission des meuniers et des boulangers, la FMS est en contact régulier avec des représentants de la SBC pour discuter de questions politiques ainsi que de l'évolution du marché.

Autres affiliations

La FMS est également membre des organisations suivantes ou y défend activement ses positions :

- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Association Internationale des Sciences et Technologie Céréalière, fédération «ICC Suisse», Berne
- Association Pain suisse
- réservesuisse coopérative, Berne
- economiesuisse, Zurich
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (VAM), Zollikofen
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Granges-près-Marnand

